

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2019

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et culturelle**

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée à la résorption la précarité (+3)

Dans le cadre de la résorption de la précarité des agents contractuels dont l'emploi répond à un besoin permanent, à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2019, il convient de créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- 1 poste de psychologue à temps non complet de 50%,
- 1 poste de rédacteur à temps complet.

II. Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (-5 /+5)

La procédure de recrutement visant à remplacer des départs a abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent. Afin de prendre en compte les grades de nomination des agents recrutés, les créations et suppressions suivantes doivent être effectuées au 1<sup>er</sup> novembre 2019 comme suit :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,</li> <li>- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,</li> <li>- 1 poste d'adjoint technique à temps complet,</li> <li>- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 postes d'adjoint technique à temps complet,</li> <li>- 1 poste d'animateur à temps complet,</li> <li>- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,</li> <li>- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</li> </ul>

III. Adaptation du tableau des effectifs liée au reclassement statutaire pour inaptitude physique (+2)

Deux agents ont demandé à finaliser statutairement leur reclassement professionnel rendu indispensable par la reconnaissance médicale de leur inaptitude physique au poste d'origine.

Chacun de ces agents est à présent depuis plusieurs mois sur son nouveau poste et leur reclassement peut être considéré comme une réussite tant du point de vue professionnel que de celui de la santé de ces agents. Il convient dès lors de prendre en compte au tableau des effectifs les créations de postes rendues nécessaires par ces nominations par voie de détachement, à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2019, et pour ce faire de créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste de rédacteur.

Il est à noter que ce détachement implique de conserver temporairement l'emploi d'origine des agents titulaires, respectivement adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et animateur territorial.

#### IV. Adaptation du tableau des effectifs liée à des réorganisations (-3)

Les réorganisations successives des services, dans la perspective d'une amélioration de la qualité de leur service, ajustée aux besoins, font apparaître après plusieurs mois que certains postes vacants ne nécessitent plus d'être pourvus. Par suite, il convient de régulariser le tableau des effectifs par la suppression de ces postes comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 50%.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à en supprimer 8 et à créer 10 postes.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er juillet 2019	Au 1er septembre 2019	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2019
Ville	428,84 (dont 3 détachés pour stage)	428,84 (dont 4 détachés pour stage)	430,84 (dont 6 détachés pour stage)
CCAS	17,69	17,69	17,69
TOTAL :	446,53	446,53	448,53

Il est à noter que, au 1<sup>er</sup> novembre 2019, sont maintenus au tableau des effectifs 6 postes pour des agents titulaires détachés dans un nouveau grade :

- deux postes de rédacteur,
- deux postes de bibliothécaire,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'animateur.